

Inscriptions pour les Vacances d'Été  
À partir du Lundi 27 Mai

Pensez au tarif Réduit si ce n'est déjà fait pour 2024 !

(Ne pas adresser ce document si vous avez choisi l'inscription via le portail)

SERVICE ENFANCE- 44 place Saint-Corentin-CS 26004-29107 Quimper Cedex  
Tél. 02 98 98 89 81-accueil@quimper.bzh

réservé au service

reçu le.....

saisi

Coordonnées de la famille à compléter par le(s) parent(s)

Nom \_\_\_\_\_ prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

J'inscris à l'accueil de loisirs municipal mon(mes) enfant(s) dont le(les) nom(s) suiv(ent), pour tous les jours indiqués ci-dessous, **en notant:**

« J » pour la journée complète « M » pour le matin  
« A » pour l'après-midi « D » pour la journée complète sans repas

**Attention !** Des attestations sur l'honneur de situation professionnelle seront nécessaires pour les familles n'ayant fourni aucune attestation cette année scolaire (téléchargeables sur <http://www.quimper.bzh/1093>).

Nom et prénom	Ecole	Classe	Date de naissance	JUILLET 2024																				
				L 8	M 9	M 10	J 11	V 12	L 15	M 16	M 17	J 18	V 19	L 22	M 23	M 24	J 25	V 26	L 29	M 30	M 31			

  

Nom et prénom	Ecole	Classe	Date de naissance	AOÛT 2024																					
				J 1	V 2	L 5	M 6	M 7	J 8	V 9	L 12	M 13	M 14	J 15	V 16	L 19	M 20	M 21	J 22	V 23	L 26	M 27	M 28	J 29	V 30

**Pièces à fournir pour une première inscription uniquement.**

- .Fiche de renseignements à compléter obligatoirement pour une première inscription (téléchargeable sur [www.quimper.bzh/1093](http://www.quimper.bzh/1093))
- .Un justificatif de domicile
- .Copie des pages des vaccinations.
- jugement concernant les dispositions relatives à la garde de l'enfant.
- .livret de famille\*(page du couple et de l'enfant concerné)
- dans le cas où une décision de justice est intervenue, fournir la copie du

à Quimper, le \_\_\_\_\_

signature,



# Règlement concernant les modalités d'inscription et d'annulation dans les accueils de loisirs pour les vacances d'été 2024

La ville de Quimper met à votre disposition quatre accueils de loisirs municipaux pour accueillir vos enfants les mercredis en période scolaire et pendant les vacances.

A partir de 2 ans (pour les enfants scolarisés) et jusqu'à 12 ans sur six sites :

- Centre de Loisirs Edmond Michelet , 15 Place Victor Schoelcher, 29000 Quimper (maternelle 02 98 90 35 12, primaire 02 98 53 25 13).
- Centre de Loisirs de la Cascade/Kerjestin , 4 et 6 rue de Kerjestin (maternelle : 02 98 64 83 29 / primaire : 02 98 64 83 32).
- Centre de Loisirs de Créac'h-Gwen, 34 rue du président Sadate (02 98 90 57 97).
- Centre de loisirs de Kérogan, 10 rue de Kérogan (02 98 52 27 53).

## A- Inscription et annulation

Les inscriptions pour les vacances doivent désormais se faire en priorité sur le portail familles à partir du 27 mai: <http://portail-familles.qbo.bzh>

Si vous choisissez de remplir l'imprimé d'inscription il devra être **retourné au plus vite à partir du 27 mai 2024 (ne pas renvoyer ce document si vous avez déjà fait une inscription via le portail).**

**Des attestations sur l'honneur de situation professionnelle seront nécessaires pour les familles n'ayant fourni aucune attestation cette année scolaire (téléchargeables sur <http://www.quimper.bzh/1093>).**

**Les enfants pourront être inscrits dans la limite des places disponibles**

Depuis la rentrée 2022 les règles d'annulation ont été modifiées :

- Toute inscription peut être annulée au plus tard une semaine avant le jour concerné par l'annulation sans justificatif et sans pénalité par mail à l'accueil central ([accueil@quimper.bzh](mailto:accueil@quimper.bzh)) soit **pour les vacances scolaires : à J-7 à midi avant le jour de fréquentation**
- Toute absence liée à un problème médical ne sera pas facturée sous réserve de présentation d'un justificatif du médecin. Il est important de prévenir l'accueil ou l'alsh concerné si l'enfant ne vient pas.
- Pour les parents ayant fourni une attestation de planning variable l'inscription peut être annulée par écrit au plus tard 3 jours ouvrés avant 12h00.

## B-Facturation

Une facturation sera établie **mensuellement en fonction de l'inscription. Pensez à faire votre demande de tarif réduit pour 2023 (imprimé sur <https://www.quimper.bzh/1093>).**